

Catalogne
Des centaines
de milliers
de personnes
marchent pour
l'indépendance

Page B 5



Corée du Nord
L'ONU adopte
à l'unanimité une
nouvelle batterie
de sanctions

Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 206

LE DEVOIR, LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

L'OURAGAN IRMA RÉTROGRADÉ EN TEMPÊTE TROPICALE



À Jacksonville, en Floride, un homme transporte dans ses bras une fillette de six ans pour l'amener au sec.

DEDE SMITH / THE FLORIDA TIMES-UNION / AP

Prendre la mesure des dégâts

L'ouragan aurait fait une quarantaine de morts et des milliards de dollars en dommages

ANNABELLE CAILLOU

Après avoir dévasté une à une les îles des Caraïbes qui se trouvaient sur son passage, l'ouragan Irma a été rétrogradé au rang de tempête tropicale lundi. Moins touchée que prévu, la Floride tentait de mesurer l'ampleur des dégâts pendant que Cuba revoyait son bilan à la hausse, annonçant la mort d'au moins dix personnes.

En quelques jours, le plus puissant ouragan jamais vu dans l'océan Atlantique aura fait au moins une quarantaine de morts, de nombreux blessés et des dégâts matériels sans précédent.

En Floride, six personnes ont perdu la vie. Trois décès ont été répertoriés en Géorgie et un autre en Caroline du Sud. Maisons inondées, arbres déracinés, grues renversées et po-

teaux électriques fracassés: les dégâts sont désormais estimés entre 20 et 60 milliards de dollars selon plusieurs experts. Un scénario moins alarmant que ce qui était initialement prévu. Pour le gouverneur de Floride, Rick Scott, qui a survolé lundi le chapelet d'îles, «la route de la reconstruction sera longue». Les quelque six millions d'évacués tentaient de regagner leur domicile lundi et environ 13 millions d'habitants, soit les deux tiers de la population de l'Etat, étaient toujours sans courant.

À Cuba, le courant demeurerait aussi coupé dans la majeure partie du pays et les autorités commençaient à recenser les nombreuses destructions, notamment dans les secteurs agricole et touristique.

S'adressant à la population, le président Raúl Castro a indiqué que des mesures étaient

«prises pour qu'aucune famille cubaine ne soit abandonnée à son propre sort» et que les employés de l'Etat «devaient effacer au plus vite les séquelles de ce phénomène destructeur», qualifiant cette tâche d'«immense».

À Haïti, moins touché que prévu, les autorités ont annoncé la mort d'un homme, alors qu'un autre est toujours porté disparu à la suite des inondations engendrées par l'ouragan Irma. Près de 5000 maisons ont été inondées et 8000 familles ont été déclarées sinistrées par les autorités du pays, qui précisaient que l'habi-

VOIR PAGE A 8 : DÉGÂTS

Lire aussi • Le chaos vécu de l'intérieur. Un journaliste raconte son expérience à Saint-Martin lors du passage d'Irma. Page A 5

MARIJUANA

Le marché noir survivra à la légalisation

Il faut être naïf pour croire que le crime organisé abandonnera son trafic, selon la GRC

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement Trudeau a beau dire qu'il légalise la marijuana pour étouffer le marché noir, ses forces de l'ordre n'y voient rien de plus qu'un souhait «naïf». Au premier jour de l'étude en comité du projet de loi qui viendra légaliser le cannabis récréatif, experts et partis d'opposition ont soulevé les lacunes d'une législation qui, estiment-ils, ne saura contrer le cannabis illicite.

L'étude du controversé projet de loi d'Ottawa fera l'objet d'un marathon d'audiences, toute la semaine. D'entrée de jeu, lundi, des fonctionnaires fédéraux ont tempéré les ambitions du gouvernement libéral. «Nous sommes très conscients et réalisons, quand on évalue les chances de voir le crime organisé être éliminé du marché du cannabis, qu'il serait naïf de croire que cela pourrait se produire», a tranché la commissaire adjointe des opérations criminelles de la Gendarmerie royale du Canada, Joanne Cramp-ton, devant le comité parlementaire de la santé.

Les libéraux ont maintes fois martelé qu'ils légaliseraient la marijuana afin de priver le marché noir de cette importante source de revenus et d'éviter que les jeunes Canadiens s'en procurent auprès du crime organisé. Or, l'opposition doute depuis le début qu'il soit réaliste que le marché fédéral détrône le marché illicite.

Une haute fonctionnaire du ministère de la Sécurité publique, Kathy Thompson, s'est montrée moins défaitiste que sa collègue de la GRC. Mais son pronostic n'était pas moins pessimiste. «On sait qu'il faudra du temps avant de remplacer un secteur qui, au fil d'un siècle, a fait d'importants gains dans ce domaine. Il va falloir du temps et il va falloir un régime efficace.»

VOIR PAGE A 8 : MARIJUANA

AUJOURD'HUI



Actualités • Un important problème environnemental. Avec 7 milliards de téléphones intelligents vendus en dix ans, cette technologie pose tout un défi à la planète. Page A 4



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 5

TIFF Del Toro éblouit Toronto

ODILE TREMBLAY
à Toronto

Il était rayonnant, Guillermo del Toro, en revenant de Venise, son Lion d'or sous le bras pour son magnifique *The Shape of Water*. Le cinéaste mexicain de tous les monstres est entré ici en zone d'amplitude, en parfait mariage de genres.

Il en parle comme de son meilleur film, son préféré. Le nôtre aussi. Comme si son *Labyrinthe de Pan* acquerrait soudain une dimension de légèreté.

Le voici tout sourire, rappelant à quel point un artiste avance en tâtonnant avec ses doutes, frôlant l'échec et trouvant son souffle.

Les festivaliers du TIFF se sont rués sur *The Shape of Water*. Place au grand coup de cœur de cette édition, comme *La La*

VOIR PAGE A 8 : TIFF



Le cinéaste Guillermo del Toro a présenté *The Shape of Water* au Festival international du film de Toronto.

CHRIS DONOVAN LA PRESSE CANADIENNE

ACTUALITÉS

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

La sélection des jurés commence

Le conducteur et deux collègues sont accusés de négligence criminelle

GIUSEPPE VALIANTE
à Sherbrooke

Le procès des trois anciens employés de l'entreprise ferroviaire américaine Montreal Maine and Atlantic (MMA) accusés à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic s'est amorcé lundi, à Sherbrooke, par la sélection des jurés.

Le tribunal s'est attelé à la longue tâche de trouver 14 jurés bilingues, impartiaux et sans liens personnels avec la tragédie ferroviaire qui avait fait 47 morts au cœur de l'été 2013. De 800 à 1200 candidats potentiels seront ainsi appelés au tribunal au cours des trois prochaines semaines afin que l'on détermine lesquels sont suffisamment bilingues pour être retenus jusqu'à l'étape de la sélection finale, le 29 septembre.

Le 6 juillet 2013, un convoi de pétrole brut américain garé pour la nuit à Nantes s'est mis à dévaler une pente et s'est emballé avant de dérailler une douzaine de kilomètres plus loin, en plein cœur de Lac-Mégantic, peu après minuit, par une belle soirée d'été. L'explosion et le violent incendie qui ont suivi ont fait 47 morts et détruit une partie du centre-ville.

Thomas Harding, Jean Demaître et Richard Labrie ont tous plaidé non coupable à l'accusation de négligence criminelle ayant causé la mort; ils étaient tous présents lundi au palais de justice de Sherbrooke. M. Harding était le conducteur du train ce jour-là — c'est lui qui avait mis le convoi à l'arrêt pour la nuit à Nantes. M. Demaître était le directeur des activités ferro-



Les trois accusés en 2014: Richard Labrie (à gauche), Jean Demaître (au centre) et Thomas Harding.

vaires chez MMA, tandis que M. Labrie était le contrôleur responsable de la circulation des trains entre Farnham et Lac-Mégantic ce soir-là. Le procès des trois hommes doit se tenir jusqu'au 21 décembre.

Charles Shearson, l'un des avocats de Thomas Harding, a estimé lundi que la sélection du jury est notamment plus ardue dans cette cause parce qu'il faut choisir des jurés bilingues.

«Le juge va certainement poser certaines questions aux candidats pour faire une évaluation sommaire de leur niveau de bilinguisme, pour être sûr que les personnes comprennent suffisamment, dans les deux langues —

ou peuvent discuter dans les deux langues —, pour assurer qu'ils vont comprendre la preuve ou, par la suite, quand ils se parleront entre jurés, tenir une argumentation en anglais et en français», a-t-il expliqué à l'extérieur de la salle d'audience. D'autant que pendant les audiences, on entendra beaucoup de termes techniques liés aux chemins de fer, a rappelé M^e Shearson.

Se fier seulement à la preuve

Le tribunal devra ensuite s'assurer, bien sûr, de l'impartialité des jurés pour ce procès qui ne se tient pas à Lac-Mégantic, mais à une centaine de kilomètres à l'ouest. «C'est sûr que

la tragédie s'est déroulée pas très loin [...], et elle a attiré beaucoup d'attention médiatique, alors ce sera un enjeu de trouver un candidat qui, non pas n'a jamais entendu parler de la tragédie [...], mais puisse prendre une décision impartiale sur l'ensemble de la preuve — mais seulement la preuve présentée au procès», a rappelé M^e Shearson.

La tragédie de Lac-Mégantic a entraîné des centaines de millions de dollars en coûts de reconstruction et de nettoyage. Les résidents se battent depuis pour que la voie ferrée ne passe plus en plein cœur de la ville.

La Presse canadienne

COMMISSION CHAMBERLAND

La FPJQ accuse la police de « chasse aux sorcières »

LIA LÉVESQUE

Après le premier jour de la reprise des travaux de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, lundi, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a soutenu que les services de police ont lancé une véritable chasse aux sources pour débusquer qui parle aux reporters.

«Il existe au Québec ce qui s'apparente à une véritable chasse aux sorcières, dans le but de démasquer toute personne qui relaie de l'information aux journalistes, même si cela signifie violer les règles les plus élémentaires», a tonné M^e Mark Bantey, qui a présenté le mémoire de la FPJQ, aux côtés du président de l'organisation, Stéphane Giroux.

Les policiers, la magistrature et les gouvernements devront faire un examen de conscience sérieux s'ils veulent continuer de prétendre que la liberté de presse, garantie dans nos chartes des droits, est respectée en ce pays, a lancé M^e Bantey, un avocat spécialisé en droit des médias.

Des recommandations

La FPJQ formule plusieurs recommandations pour éviter que des cas semblables à ceux que la commission a étudiés, le printemps dernier, se reproduisent.

Dans le cadre d'enquêtes sur des policiers, les registres d'appels téléphoniques de cer-

tains journalistes avaient été obtenus, parfois sur une période très étendue.

La FPJQ suggère ainsi une formation complète pour les policiers et les juges quant à la liberté de presse et à la protection des sources journalistiques.

Elle propose aussi la possibilité pour les médias de se représenter eux-mêmes lorsqu'ils font l'objet d'une demande d'autorisation judiciaire, dans les cas où ils sont des tiers innocents. Ils pourraient ainsi faire valoir leurs objections.

Elle conseille aussi de modifier les codes de procédures civiles et pénales, et même d'envisager la possibilité d'inclure le privilège de protection des sources journalistiques dans les chartes des droits et libertés.

M^e Bantey a revendiqué la protection non seulement des sources confidentielles, mais également de celle du matériel qui n'a pas été publié par un média.

Avant la FPJQ, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait témoigné devant la commission Chamberland.

Il a tenu à rappeler qu'il n'a jamais enquêté sur des journalistes, mais bien sur des policiers soupçonnés notamment de contrevenir à leur serment de discrétion.

L'avocat du SPVM, M^e Giuseppe Battista, a rappelé que les enquêtes qui ont été scrutées par la commission, jusqu'en juin dernier, portaient sur des policiers.

La Presse canadienne

DES MARDIS ENLEVANTS



Fidèles au poste.

DISTRICT 31
19h

La parole aux détenues.

UNITÉ 9
20hLa dernière saison.
Toutes les réponses.MÉMOIRES VIVES
21h

ACTUALITÉS

Le virage vert

MICHEL DAVID



Les débats sur le cégep anglais ou l'affichage commercial ont monopolisé l'espace médiatique au cours du congrès péquiste de la fin de semaine dernière, mais il y a fort à parier que l'environnement occupera beaucoup plus de place que la langue dans la plateforme électorale du PQ.

Signe des temps, la première proposition qui a été adoptée en assemblée plénière ne portait pas sur la souveraineté ou le référendum, mais plutôt sur la lutte contre les changements climatiques, qui a été placée « au sommet des priorités de l'État ». Le premier ministre lui-même se verrait confier la responsabilité du développement durable.

Le premier budget d'un gouvernement péquiste sera celui du « virage vert », a promis Jean-François Lisée dans son interminable discours d'ouverture. La prochaine Baie James sera dans la rénovation verte de nos logements, le passage à la géothermie dans les écoles et les hôpitaux, l'électrification des transports... Il a également évoqué un banc d'essai pour un monorail électrique qui relierait à terme Montréal, Québec et les autres grands centres urbains du Québec.

Malgré l'intérêt que peuvent présenter ces projets, ils relèvent un peu de la futurologie pour la plupart des gens, qui voient mal comment cela répond à leurs problèmes immédiats. Face à un phénomène planétaire, reprocher au gouvernement Couillard d'être en retard sur son objectif de réduction d'émissions de GES en 2020 risque d'avoir un effet tout aussi limité sur l'électorat.

Dans l'esprit de plusieurs, le thème de l'environnement évoque plutôt la pollution ou les dommages que pourrait causer l'exploitation des hydrocarbures, qui ont trouvé une illustration très concrète dans le dossier du pétrole de schiste de l'île d'Anticosti et le projet de pipeline Énergie Est.

Philippe Couillard serait certainement ravi que TransCanada annonce l'abandon d'Énergie Est

◆ ◆ ◆
Au PQ, on sait très bien que les actions pèsent plus que les mots ou les plateformes électorales. Malgré une détermination sans doute sincère d'empêcher toute exploitation à Anticosti, il sera difficile de faire oublier que c'est le gouvernement Marois qui avait autorisé officiellement les forages avec fracturation, même si c'est celui de Jean Charrest qui, le premier, avait proposé une entente de partenariat avec les entreprises pétrolières.

L'ancienne ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, peut bien battre sa coulpe et plaider qu'elle ne disposait pas de toute l'information nécessaire à l'époque, M. Couillard peut légitimement prétendre que c'est lui qui a pris la décision de protéger ce « joyau de notre patrimoine ».

On peut compter sur le premier ministre pour le répéter *ad nauseam*, comme ses prédécesseurs se sont fait un plaisir de rappeler pendant des décennies qu'au lieu des grands barrages qui ont fait la fierté du Québec, le PQ aurait voulu construire un chapelet de centrales nucléaires le long du Saint-Laurent.

Il est vrai que la volonté de sortir le Québec du pétrole est toute récente au PQ. Quand Pauline Marois est revenue émerveillée d'un voyage en Norvège en août 2008, l'or noir est devenu la clé de l'indépendance du Québec. Après son départ, la question est devenue une patate chaude, Pierre Karl Péladeau y voyait encore « un atout majeur pour la souveraineté ».

C'est seulement quand il a compris que la protection de l'environnement était devenue une valeur absolue pour une part croissante de la population, particulièrement les jeunes, que le PQ a clairement tourné le dos au pétrole.

◆ ◆ ◆
Le projet de pipeline Énergie Est offrait une belle occasion de rendre la monnaie de sa pièce à M. Couillard, qui semblait prêt à lui sacrifier les bélugas de Cacouna. Plusieurs sont convaincus qu'il s'est porté à la défense des chevreuils d'Anticosti simplement pour mieux faire passer ce projet hautement controversé.

Coincé entre ses alliés du monde des affaires, qui appuient le projet sans réserve, et ceux du monde municipal, qui lui sont largement hostiles, le premier ministre serait certainement ravi que TransCanada lui retire cette épine du pied en abandonnant son pipeline, comme le laisse croire la « suspension » annoncée la semaine dernière.

Le PQ peut simplement espérer que l'entreprise prendra tout son temps avant de faire connaître sa décision pour qu'il puisse au moins brandir cet épouvantail jusqu'à l'élection du 1^{er} octobre 2018. Par la suite, il sera toujours temps de retirer la capsule qui lui est consacrée parmi les « 50 réponses +1 pour l'indépendance ».

Les libéraux ne devraient pas trop compter sur la célérité de TransCanada. Il faudra sans doute plus d'un an pour enterrer définitivement un procès de cette importance. C'est plus probablement Justin Trudeau qui en profitera. À l'élection fédérale de l'automne 2019, il n'aura plus à se soucier d'avoir à choisir entre mécontenter le Québec ou l'Ouest. Celui-là a vraiment une chance de bossu.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ottawa veut mieux définir les droits des passagers aériens et les obligations des transporteurs, mais les choses vont trop lentement au goût du NPD.

AVIATION

Droits des passagers: le NPD s'impatiente

Les nouvelles règles entreront en vigueur en 2018, selon le ministère des Transports

LINA DIB
à Ottawa

Quelques députés fédéraux sont retournés au parlement une semaine à l'avance afin d'accélérer l'étude d'un projet de loi qui protégera mieux les passagers des compagnies aériennes. Mais cette rentrée hâtive ne suffit pas aux députés de l'opposition, qui estiment que les conséquences pratiques du projet de loi tarderont à se matérialiser.

Le comité parlementaire des transports s'est réuni lundi après-midi et prévoit être à la tâche jusqu'à jeudi soir pour étudier le projet de loi C-49. L'ensemble des parlementaires rentrent à Ottawa le 18 septembre.

Ce projet de loi obligera les compagnies aériennes, après trois heures d'immobilité sur le tarmac, à fournir aux passagers de l'eau, de la nourriture et la possibilité de débarquer de l'appareil, si cela est sécuritaire. Il exigera également que les compagnies aériennes expliquent aux passagers les causes d'un retard.

Le 31 juillet dernier, des passagers ont été retenus pendant de longues heures dans des appareils d'Air Transat à l'aéroport d'Ottawa. L'Office des transports du Canada enquête sur l'incident.

Des consultations

En interrogeant les hauts fonctionnaires entendus par le comité lundi, le député néodémocrate Robert Aubin a rappelé que la réglementation qui détaillera les conséquences pour les compagnies aériennes doit attendre l'adoption

de C-49, puis de nouvelles consultations.

« Les règlements ne sont pas là », a lancé le député à la sous-ministre déléguée qui témoignait devant le comité. « Vous nous annoncez tantôt qu'après la sanction royale, on allait partir des consultations sur ce que devrait contenir cette charte des passagers. [...] Ça, ça veut dire que ça prendra encore minimalement une autre année avant que les passagers puissent savoir exactement ce sur quoi reposent leurs droits », s'est offusqué le député.

« Nous n'avons pas présentement le pouvoir dans la Loi des transports pour que l'Office des transports puisse définir la réglementation », lui a rappelé la sous-ministre déléguée Helena Borges.

« On doit faire une consultation, mais nous sommes prêts à aller le plus vite possible pour que tout soit en place en 2018 », a-t-elle promis.

En plus de la charte de protection des passagers, C-49, baptisé Loi sur la modernisation des transports, revoit également les restrictions en matière de propriété internationale des transporteurs aériens canadiens.

Le projet de loi touche aussi au transport ferroviaire et au transport maritime.

Enregistreurs audio-vidéo dans les locomotives

Une des dispositions de C-49 qui s'est déjà attiré des critiques est l'imposition d'enregistreurs audio-vidéo dans les locomotives.

« Les enregistreurs ne sont pas la solution à tout », a admis Brigitte Diogo, directrice générale de la sécurité ferroviaire au ministère fédé-

ral des Transports. « Mais les enregistreurs visent à regarder spécifiquement ce qui se passe dans la locomotive. Il n'y a rien en ce moment qui permette de voir quelles sont les interactions entre l'équipage pour déterminer d'abord ce qui s'est passé quand il y a eu un accident, ou comment on pourrait prévenir d'autres accidents », a-t-elle souligné.

Le témoin suivant s'est fait plus tranchant. « C'est essentiel, à tel point que nous avons fait deux recommandations en ce sens et l'avons intégré aux enjeux de sécurité importants de notre liste de surveillance », a plaidé Kathleen Fox, présidente du Bureau de la sécurité des transports.

M^{me} Fox insiste pour que le projet de loi garantisse que ces enregistreurs pour que les dispositifs ne servent pas à punir des employés.

« Il doit y avoir des garanties appropriées dans la loi et dans les règlements qui assureront que cette information ne sera pas utilisée pour faire de la discipline, sauf dans les circonstances les plus graves », a ajouté M^{me} Fox.

« Transports Canada devrait aussi avoir accès à ces enregistrements pour pouvoir exercer une surveillance de la sécurité et devrait pouvoir les utiliser lors de recours contre les exploitants mais pas contre des employés isolés », a-t-elle encore conseillé.

Les syndicats des employés des compagnies de chemin de fer se sont inquiétés de l'arrivée de ces enregistreurs. L'opposition néodémocrate a fait écho à cette méfiance durant les audiences du comité, lundi.

La Presse canadienne

Sursis de trois mois pour les propriétaires de pitbulls

La demande de permis devra être déposée le 21 décembre au plus tard

MARIE-LISE ROUSSEAU

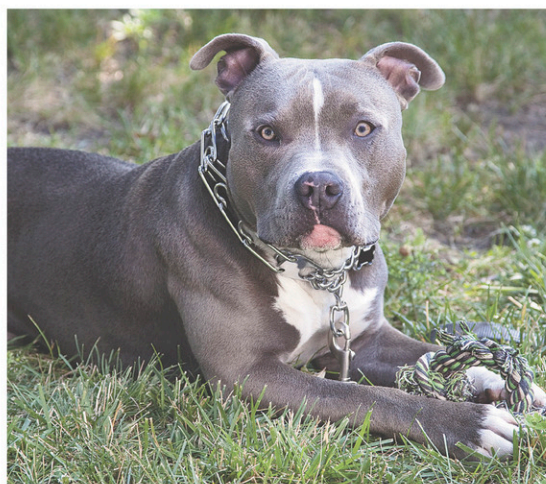
La Ville de Montréal accorde un délai de trois mois aux 520 propriétaires de chiens de type pitbull à qui elle avait demandé le mois dernier de se départir de leur animal, faute d'avoir terminé à temps leur démarche pour obtenir un permis spécial. Les propriétaires ont désormais jusqu'au 21 décembre pour produire les documents manquants à leur dossier et, ainsi, pouvoir garder leur animal de compagnie.

Le comité exécutif entérinera cette décision lors de sa réunion hebdomadaire mercredi, a affirmé le maire de Montréal, Denis Coderre. « On ne peut pas se débarrasser d'un chien s'il y a vraiment une bonne volonté et [parce] qu'il manquait des papiers. [...] Il faut faire preuve d'une certaine flexibilité quand il y a de la bonne foi de part et d'autre », a-t-il affirmé lundi pour justifier ce revirement de situation.

Ce sursis survient le jour même du dépôt d'une requête à ce sujet en Cour supérieure par l'avocate Anne-France Goldwater au nom d'une centaine de propriétaires de pitbulls interpellés par la Ville.

Au mois d'août, les citoyens qui n'avaient pas déposé leur demande de permis ont reçu une missive de l'administration Coderre leur donnant quatre semaines pour se départir de leur animal, soit en le donnant à quelqu'un qui réside dans une municipalité où les pitbulls sont permis, soit en le confiant à un refuge, à défaut de quoi la Ville menaçait de les poursuivre ou de saisir de leur animal.

Ce permis, au coût de 150\$ par année, est obligatoire pour les propriétaires de ce type de



ISTOCK

Plus de 500 propriétaires de chiens pitbull n'ont pas encore terminé les démarches pour obtenir le droit de garder leur animal.

chiens depuis l'adoption du règlement municipal sur le contrôle des animaux à l'automne 2016, qui interdit l'arrivée de nouveaux pitbulls sur le territoire de la métropole.

Les propriétaires concernés devraient recevoir dans les prochains jours une lettre de la Ville les avisant du sursis.

Soulagement

Après avoir reçu de nombreuses plaintes de citoyens, l'ombudsman de Montréal, Johanne Savard, avait ouvert une enquête sur la menace d'expulsion de ces chiens. Lundi, elle s'est réjouie du délai accordé par la Ville. « Notre bu-

reau est intervenu auprès du service responsable et du bureau du maire pour les inviter à faire preuve de souplesse: ils ont accueilli favorablement nos commentaires. »

Le conseiller de Projet Montréal, Sterling Downey voit dans ce dossier le « plus gros échec de l'administration Coderre en quatre ans ». « Ça prouve encore que ce règlement était tellement mal conçu, mal planifié, mal exécuté », dit-il.

L'élue considère l'adoption du sursis comme une manœuvre électorale, étant donné que le déclenchement de la campagne municipale arrive à grands pas. « Ça aurait mal paru qu'il y ait des saisies de chiens pendant la campagne », avance-t-il.

M. Downey affirme être particulièrement attristé par le fait que plusieurs citoyens se soient déjà départis de leur animal de compagnie, le délai prescrit par la Ville dans sa première lettre ayant été fixé au 21 septembre.

De son côté, la SPCA de Montréal s'est dite « extrêmement soulagée ». L'organisme trouvait « scandaleux que des gens qui voulaient se conformer au règlement soient ciblés par la Ville », a déclaré à *Le Devoir* son avocate, M^e Sophie Gaillard. La SPCA craignait également de faire face à une importante vague d'abandon d'animaux.

« Mais ça ne règle pas le problème, c'est pourquoi on continue notre combat », soutient M^e Gaillard. La SPCA conteste la légalité des dispositions concernant les chiens de type pitbull dans le règlement de la Ville. Une audience préliminaire aura lieu le 15 décembre afin de déterminer les dates des prochaines procédures.

Le Devoir

ACTUALITÉS

L'ouragan Irma,
vécu de l'intérieur

Le journaliste Laurent Czerniejewski raconte le passage de l'ouragan destructeur à Saint-Martin

«Je ne retournerai pas à Saint-Martin»: après plusieurs jours coupé du monde, le correspondant de l'AFP, Laurent Czerniejewski, marqué par le passage d'Irma et ses conséquences apocalyptiques, a décidé de quitter l'île définitivement. Il raconte ses derniers jours sur place.

LAURENT CZERNIEJEWSKI
à Pointe-à-Pitre

Coupure d'électricité à 5h30, nous sommes calfeutrés dans la maison d'un ami sur la route de Pic Paradis (point culminant de l'île).

J'ai avec moi mon sac à dos contenant quelques affaires de rechange et mon passeport, un ordinateur portable et mon appareil photo. Deux heures plus tard, lors du passage de l'œil de l'ouragan, nous avons observé le désastre par les fenêtres. Dehors, l'apocalypse. Voiture détruite, arbres arrachés, le jardin est recouvert de tôles provenant des toits des voisins.

Après le passage de l'œil, l'enfer reprend. Le sol de la maison se met à bouger. Le vent fait un bruit d'enfer. Le toit est une passoire et nous tentons tous de trouver la position la moins inconfortable pour éviter l'eau. Le passage de l'ouragan semble interminable. Deux heures plus tard, le vent semble se calmer. Nous sortons observer les dégâts. Par chance, contrairement à des centaines de maisons à Saint-Martin, notre toit, en tuiles et pas en tôle, ne s'est pas envolé.

Premier réflexe: vérifier l'état de la maison et la sécuriser pour le passage de José, le second ouragan, dont nous savons qu'il rode dans les parages. Les premiers témoignages de voisins, qui ont perdu leur maison, font état de pillages dans les magasins de l'île.

Nous sommes complètement coupés du reste du monde. Pas de téléphone, pas d'électricité. Impossible de se déplacer.

Pour aller où d'ailleurs? Nous apprenons que le centre de gestion de crise a été déplacé de la préfecture, apparemment détruite, jusqu'à la gendarmerie de la Savane. Les rumeurs de pillages s'amplifient, vite confirmées par un gendarme que nous croisons. Ce sont des villas isolées, paraît-il, qui sont maintenant la cible des pillers.

Nous sécurisons la maison pour la nuit. La famille qui m'héberge, un couple et leurs quatre enfants, est inquiète. Je n'ai plus de téléphone. Par chance, l'ami qui m'héberge dispose d'un téléphone satellite. Je dispose de quelques secondes pour rassurer ma femme et mon fils, rentrés en métropole quelques jours plus tôt.

Le lendemain, après être allé prendre des nouvelles d'un collègue, lui aussi épargné, je me rends à moto à Baie Nettlé (près de Marigot, le chef-lieu), où se trouve mon appartement, ce qui me permet d'éviter les embouteillages. Le spectacle est effrayant. Presque toutes les maisons ont été décimées. Des tas de tôles, de branches, de ferraille jonchent les côtés de la route.

Au sommet de la colline d'Agrément, quelques personnes, le téléphone portable levé vers le ciel, tentent de capter le réseau téléphonique. Je traverse Marigot dévasté. Près du cimetière, un catamaran de plusieurs tonnes est posé au milieu de la route. Un voilier a fracassé le mur du cimetière. Un troisième barre la route.

Demi-sardine

Traversée du quartier populaire de Sandy Ground. Il est ravagé. Les habitants s'activent à débarrasser les débris. Les supérettes chinoises, qui font régulièrement l'objet de braquages à main armée, sont pillées. La foule se réunit devant l'une d'elles et, passant sous le rideau métallique, vide le peu

de marchandises qui restent.

Je poursuis ma route. Les résidences de la Baie Nettlé ont été balayées par la violence des vagues. Mon appartement est toujours debout, mais tout autour, tout est détruit. Après avoir récupéré mes réserves d'eau et de nourriture, je reprends le chemin de mon abri de Pic Paradis.

Le lendemain, la nouvelle du renforcement de José en ouragan de catégorie 2 nous ravage. Comment affronter une nouvelle fois des vents aussi violents, avec les déchets qui jonchent les rues?

Tant bien que mal, en nous rationnant, nous prévoyons un abri de repli, avec de la nourriture et de l'eau. Un verre d'eau le matin, une poignée de riz à midi, accompagné d'une demi-sardine en boîte. Les enfants ont faim. Nous avons soif. Mais nous avons vite compris que les secours que nous attendons n'arriveront pas avant le passage de José. L'inquiétude grandit.

Dans la soirée, soulagement: nous apprenons que José va passer très au nord de Saint-Martin. Malheureusement, il devrait nous apporter pas mal de pluie. Or, le toit de la maison, s'il est encore entier, est une passoire. Moral à zéro. Mais l'espace d'un instant, nous captons le réseau téléphonique. Rapide message rassurant à la famille restée en métropole. Puis perte du réseau.

Nouvelle remise en état de la maison. J'apprends dimanche dans la soirée que certains quartiers sont vite devenus malsains. Les renforts devraient arriver demain. Toute la journée, nous observons le ballet incessant des hélicoptères qui reviennent probablement de Quartier d'Orléans et se dirigent vers l'hôpital. Combien de victimes? Le fait qu'aucun chiffre officiel ne soit donné me glace le sang.

Prison

Je tente de prendre des nouvelles de mes amis. Tous ont survécu à Irma, mais nombreux sont ceux qui ont perdu leur maison et tout ce qu'ils possédaient. La famille qui m'héberge parvient à se faire évacuer vers la Guadeloupe.

Quant à moi, j'ai appris la veille que certains ont réussi à partir en avion. Je n'ai plus rien. Mon appartement a disparu, plus de téléphone, j'ai une bouteille d'eau avec moi et un morceau de pain. Je tente de rallier à pied l'aéroport de Grand Case pour rejoindre la Guadeloupe puis la France, où ma famille m'attend. Je parviens à passer les différents barrages, et arrive à l'aéroport où des centaines de personnes attendent un avion. Pour moi, une fenêtre s'ouvre et j'en profite égoïstement.

Lorsque les roues de l'ATR quittent la piste de l'aéroport de Grand Case, où je suis arrivé il y a à peine deux ans, j'ai le sentiment de m'évader d'une prison. En prenant de la hauteur, je découvre un spectacle que probablement, en métropole, les téléspectateurs voient depuis plusieurs jours sur leur écran.

Je suis maintenant à l'aéroport de Pointe-à-Pitre. Saint-Martin est derrière moi.

Je n'émerge toujours pas du cataclysme et de l'angoisse dans lesquels nous avons été plongés.

Je n'ai plus rien à Saint-Martin. Plus de logement, plus de boulot. Mais tous mes amis sont en vie.

Je ne retournerai pas à Saint-Martin.

Agence France-Presse



GETTY IMAGES

Deux importantes associations de défense des droits LGBT aux États-Unis dénoncent une dérive pouvant mener à plus de discrimination envers les personnes gaies avec cette technologie de reconnaissance photo.

SCIENCES

Quand la technologie traque l'homosexualité

L'Université Stanford subit les critiques pour avoir développé un programme qui permet de déceler l'orientation sexuelle d'un individu à partir de sa photo

Une intelligence artificielle capable d'identifier l'orientation sexuelle d'un individu à partir de sa photo? Un outil développé par l'Université Stanford suscite la colère.

SYLVIA REVELLO

La reconnaissance faciale peut-elle déceler l'homosexualité? Développée à l'Université Stanford, au sud de San Francisco, dans la Silicon Valley, une intelligence artificielle (IA) relance cette théorie controversée. Après avoir analysé 35 000 visages référencés sur un site de rencontres américain, elle prétend pouvoir déceler l'homosexualité d'un individu à partir de sa photo. Tristement surnommé «gaydar», l'outil atteindrait, selon ses créateurs, un taux d'exactitude de 91%. Publiée dans *The Journal of Personality and Social Psychology*, l'étude a ensuite été relayée par *The Economist*.

Jugé discriminant et dangereux par les associations LGBT et bien au-delà, le nouvel outil soulève évidemment un profond questionnement éthique. Le biais physiologique pose d'emblée problème. L'IA affirme notamment que les homosexuels ont des «caractéristiques», des «expressions» et des «styles vestimentaires» plus féminins que les hétérosexuels et vice versa.

L'étude détecterait aussi des mâchoires plus étroites, des

nez et fronts plus longs chez les gais; ainsi que des mâchoires plus grandes et des fronts plus petits chez les femmes lesbiennes. Des traits que les chercheurs attribuent aux hormones, en particulier la testostérone.

«Junk science»

Face à ces conclusions lourdes de stéréotypes, The Human Rights Campaign (HRC) et GLAAD, deux des principales associations LGBT aux États-Unis, dénoncent une «junk science dangereuse et imparfaite». «Imaginez un instant les conséquences si cette recherche était utilisée pour soutenir les efforts d'un régime autoritaire dans l'identification et la persécution des citoyens présumés gais», tance le directeur du HRC pour l'éducation, Ashland Johnson.

«Cet outil peut exposer publiquement des personnes homosexuelles et les placer en situation de vulnérabilité.» «Cet article est basé sur une vision absolument binaire, essentialiste et exclusive des orientations sexuelles humaines», s'indigne le sociologue spécialiste des réseaux sociaux Antonio Casilli dans un billet de blogue acéré.

Interrogé par *The Guardian*, le coauteur de l'étude, Michal

« Cet outil peut exposer publiquement des personnes homosexuelles et les placer en situation de vulnérabilité »

Antonio Casilli, sociologue spécialiste des réseaux sociaux

Kosinski, fait part de son incompréhension. «L'outil de reconnaissance faciale existait déjà», explique-t-il. Le but de l'étude était précisément d'exposer les potentielles utilisations dangereuses de l'IA et de plaider pour une réglementation stricte qui protège la vie privée.» Face aux critiques, le chercheur a réitéré le «risque que présentent ces nouvelles technologies» et a encouragé les internautes à ne «pas rejeter des résultats par simple désaccord idéologique».

Retour en arrière

Il n'empêche, l'étude réactive la théorie sur l'origine biologique de l'identité sexuelle. «Quel est l'objectif de cette recherche? s'insurge Florent Jouinot, agent communautaire pour l'association suisse VoGay. Sur quoi se base-t-elle? Penser que l'homosexualité se lit sur les visages est, à ses yeux, une idée «totalement aberrante». Elle repose toute-

fois sur toute une idéologie.

«On revient en arrière, à l'époque d'Erving Goffman et de sa théorie des stigmates, estime-t-il. L'homosexualité doit pouvoir se voir, se détecter, sinon elle inquiète.» En août dernier, les éditeurs du logiciel espion Fireworld, hébergé en Suisse, avaient dispensé des conseils pédagogiques aux parents pour déceler des signes d'homosexualité chez leur enfant. Cible de vives critiques, la page avait finalement été supprimée.

Cette polémique pose finalement une question cruciale: au service de quoi doit-on convoquer la science ou la technologie? Que ce soit pour croiser les interactions sociales entre individus ou analyser leur visage, la technologie du Big Data serait plus utile pour certaines causes... Au hasard, la lutte contre les discriminations.

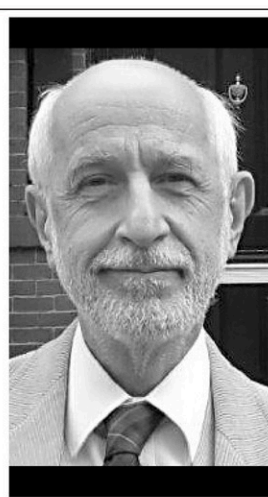
Le Temps

Tuberculose: Ottawa doit des explications aux Inuits, dit un expert

L'une des figures internationales les plus connues en matière de lutte contre le sida affirme que le Canada doit aux Inuits une explication sur ce qui s'est produit lorsque leurs proches ont été éloignés de leur domicile pour soigner une tuberculose, dans les années 1950 et 1960. Stephen Lewis, codirecteur de AIDS-Free World et ancien envoyé spécial des Nations unies pour le

VIH/sida, décrit la situation comme «un autre niveau du phénomène des pensionnats autochtones», et affirme qu'elle continue de compliquer la façon de traiter le problème de la tuberculose aujourd'hui. M. Lewis a travaillé à l'étranger pendant des années à la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose, qui sont étroitement liés. Lors d'une récente conférence en Afrique du Sud, il a appris que la tuberculose était toujours un problème important dans son pays d'origine. La maladie est quasi inexistante dans le sud du Canada, mais on la retrouve dans plusieurs réserves du nord.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sudoku par Fabien Savary

		6	8			4		
		7	5			6	3	
		5		2		9		
	3	2	9		5		1	
9					8			
		8		4		7	6	
7				3				
1			4				9	8
		3		9	1			

Niveau de difficulté : FACILE

3702

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	8	3	2	9	7	5	6	4
4	5	2	6	3	1	7	9	8
9	7	6	8	4	5	1	3	2
8	1	5	3	7	4	6	2	9
2	9	4	1	6	8	3	7	5
6	3	7	5	2	9	8	4	1
3	2	8	4	1	6	9	5	7
7	6	1	9	5	2	4	8	3
5	4	9	7	8	3	2	1	6

3701

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

CANADIENS PRISONNIERS D'IRMA

Un test raté

Il serait injuste de dire que le gouvernement canadien est resté les bras croisés face aux appels à l'aide des Canadiens coincés sur les îles ravagées par l'ouragan Irma. Il n'a toutefois pas été à la hauteur des attentes de ces citoyens et doit revoir ses pratiques.

Dans les jours qui ont précédé l'arrivée d'Irma dans les Caraïbes, le ministère du Développement international, de concert avec la Croix-Rouge, a rapidement déployé des provisions de nourriture et d'eau pour venir en aide aux futurs sinistrés. Depuis la catastrophe, de l'aide humanitaire a été envoyée, du personnel spécialisé déployé. Bref, ce ministère a fait son travail.

C'est malgré tout la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, et son collègue des Transports, Marc Garneau, qu'on a envoyés au front pour défendre l'aspect le moins reluisant de la réponse canadienne, celui des services consulaires, qui relèvent de la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland.

À voir la brochette de ministres, de fonctionnaires et de militaires réunis pour rencontrer la presse lundi et annoncer de nouvelles évacuations pour le jour même, on a compris que le gouvernement sentait la soupe chaude.

On a rappelé que, quelques jours avant qu'Irma ne déferle, le ministère avait diffusé un avertissement enjoignant aux voyageurs menacés par le monstre de quitter leur île pour se mettre en lieu sûr. Mais encore fallait-il trouver une place sur les vols qui se sont remplis à vue d'œil. Il était certain que plusieurs Canadiens resteraient coincés. Environ 9000, présents dans la région touchée par Irma, étaient enregistrés auprès du ministère des Affaires étrangères. En date d'hier, 368 avaient demandé explicitement de l'assistance pour être rapatriés.

Ces appels à l'aide ont vite fait place à une frustration qui s'est manifestée dans les médias et sur les réseaux sociaux: difficulté d'entrer en contact avec les services consulaires, conseils jugés contradictoires, absence de plan clair d'évacuation. Pendant ce temps, des avions militaires d'autres pays évacuaient leurs ressortissants.

À Ottawa, on défend le travail des services consulaires. On rappelle que les infrastructures de communications et de transport dans les îles touchées ont été gravement endommagées et que cela a rendu la situation plus complexe et chaotique. De plus, faire atterrir et décoller des avions dans un tel contexte exige l'autorisation des autorités locales, ce qui explique la lenteur à faire repartir un vol d'Air Canada arrivé dimanche aux îles Turks et Caicos. Les pays qui ont des territoires et des bases militaires dans la région ont aussi pu déployer des appareils à l'avance, ce qui leur a facilité la tâche, de souligner M^{me} Bibeau en conférence de presse.

Tout cela est vrai, mais certains choix du gouvernement canadien exigent des explications, en particulier celui de s'appuyer entièrement sur les compagnies aériennes pour assurer le rapatriement. Ces dernières n'ont pas lésiné sur leurs efforts et ont étroitement collaboré avec le gouvernement. Mais devant l'ampleur de la menace qui planait sur cette région où des milliers de Canadiens se trouvaient, Ottawa aurait pu déployer à l'avance un avion militaire, ne serait-ce que pour être capable d'évacuer d'urgence d'éventuels blessés.

«Il s'agit d'une situation sans précédent, une occasion d'apprendre et d'améliorer nos façons de faire», a convenu lundi Omar Alghabra, secrétaire parlementaire de la ministre Freeland pour les affaires consulaires. C'est le moins que l'on puisse dire, et on peut déjà lui offrir quelques pistes, comme améliorer les communications avec les voyageurs, se doter d'un solide plan de contingence et réévaluer sa réticence à utiliser ses ressources militaires dans des circonstances semblables.

CONSULTATION SUR LE RACISME

Une triste farce

Les déboires de la présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, Tamara Thermitus, et l'intention de tenir à huis clos les consultations sur la discrimination systémique et le racisme ont achevé la crédibilité de cet exercice périlleux.

Visée par trois plaintes pour abus d'autorité, mauvaise gestion et manque de respect envers le personnel à peine six mois après son entrée en fonction, M^{me} Thermitus n'a pas la crédibilité exigée pour s'attaquer à ce dossier miné.

N'eût été la pression du gouvernement Couillard, la Commission n'aurait sans doute pas envisagé de sonder le cœur des Québécois de tous horizons. La perméabilité de l'organisme face aux calculs électoralistes du gouvernement (lui-même poussé dans le dos par une résolution des jeunes libéraux) n'est pas de nature à rassurer quant à l'indépendance de cette consultation. Et la transparence n'y est pas. La Commission veut sous-traiter son jugement à une vingtaine d'OBNL (pour le moment inconnus), qui doivent mener des consultations cet automne. Les témoignages seront recueillis à l'insu du public et des médias. C'est là un autre écueil. Comment le public pourra-t-il accepter les recommandations à venir s'il est tenu dans l'ignorance des travaux?

Aussi bien mettre un terme à cette triste farce. Quoi qu'il adienne, le rapport sera torpillé par la CAQ et le PQ, qui prévoient un procès en discrimination systémique des Québécois. Le premier ministre Philippe Couillard a déjà commencé celui de Jean-François Lisée, en l'accusant injustement de «négalionisme».

Cela dit, il ne faudrait surtout pas que le débat sur le racisme et la discrimination systémique soit frappé d'un tabou au Québec. Ces questions font partie intrinsèque du mandat de la Commission. Son rapport de 2008 (*La diversité: une valeur ajoutée*) est d'ailleurs riche de propositions qui n'ont pas toutes été suivies. Tout est dans la manière. Une politique de lutte contre le racisme et la discrimination doit reposer sur des données fiables et mesurées, et non sur des états d'âme livrés derrière des portes closes. Par ailleurs, la Commission ferait mieux de se distancier des joutes politiques du moment dans la poursuite de sa mission. Il en va de sa crédibilité.

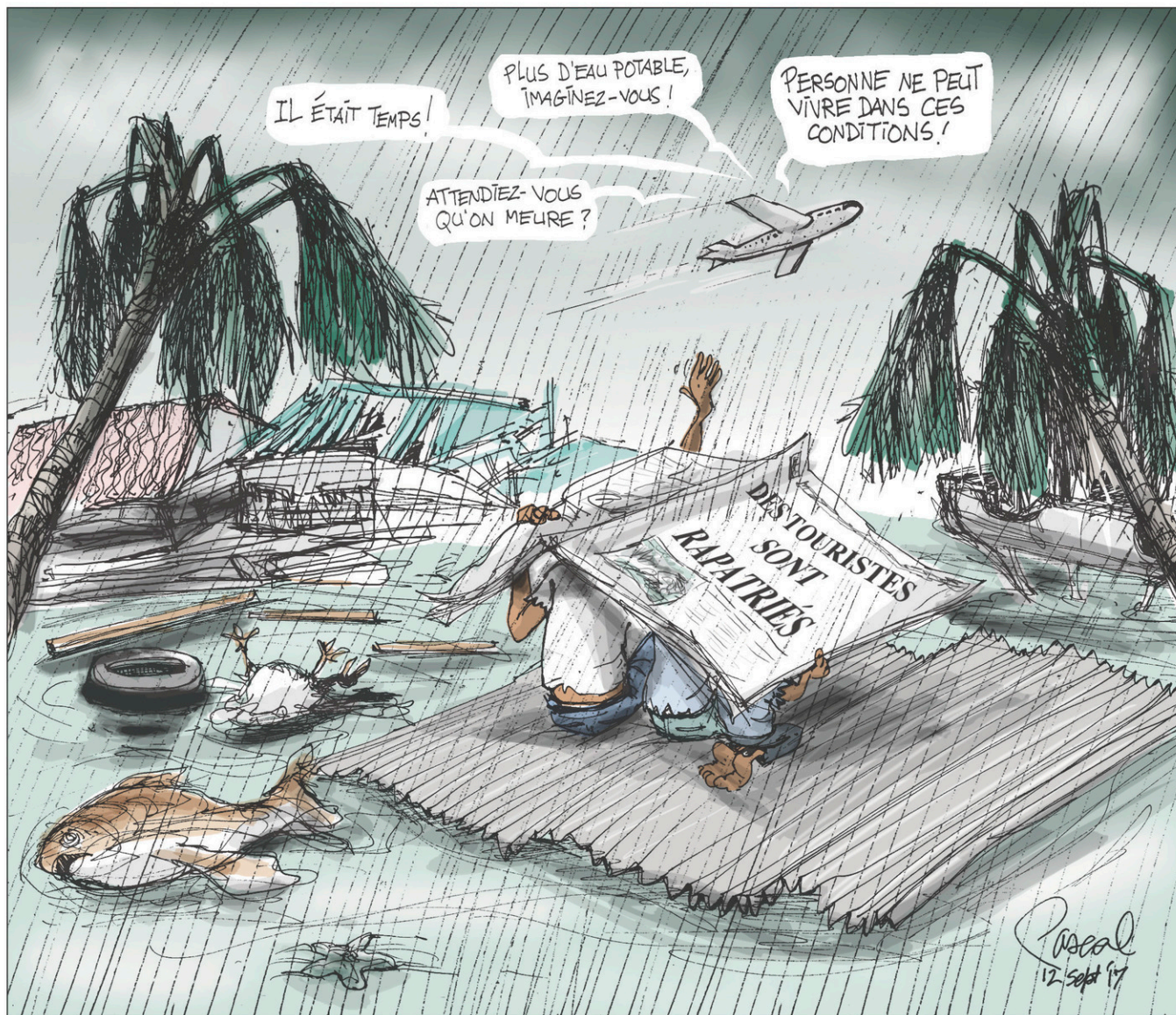
Même s'ils demeurent des phénomènes marginaux, le racisme et la discrimination sont bien réels au Québec, et ils freinent l'élan des groupes minoritaires ou racisés qui en font les frais, entre autres dans l'accès à l'emploi et au logement, et dans leurs rapports avec les autorités publiques.

Les solutions à ces problèmes sont connues depuis belle lurette. Il suffit de les mettre en application.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Caricature de démocratie

S'il y avait un parti dans les limbes pour les pratiques démocratiques, c'était bien Québec solidaire lors de son congrès de mai 2017. Car jamais en 40 ans de militantisme n'avais-je participé à une assemblée délibérante où il n'y avait pas un micro à l'intention des POUR et un autre à l'intention des CONTRE en plénière. Au congrès de QS, on avait plutôt droit à un micro pour les HOMMES, un autre pour les FEMMES et un troisième pour les PAS DE GENRE. Comme si les opinions sur des propositions pouvaient être déterminées par le sexe des intervenants! De sorte que nous avons eu droit à des débats complètement déséquilibrés, sans contrôle du nombre d'interventions pour ou contre les propositions soumises au débat. Je le sais, j'y étais en tant que délégué.

Je le répète, je participe depuis des lustres à des assemblées générales délibérantes dans des organisations démocratiques tant en économie sociale que dans le milieu communautaire. Or, nulle part ailleurs n'ai-je vu une telle caricature de démocratie sembla-

ble au congrès printanier de QS. Alors qu'au congrès du PQ auquel je viens d'assister en tant qu'invité provenant du milieu coopératif, j'ai vu des discussions en plénière où l'équilibre du nombre d'interventions POUR et CONTRE était scrupuleusement respecté, évidemment quand il y avait débat, le tout se déroulant de manière polie au micro désigné pour chacun des deux types d'intervention comme ça se fait partout ailleurs... Sauf à QS.

Pierre-Alain Cotnoir

Le 10 septembre 2017

Les idées de l'autre

Qu'il est difficile d'être un intellectuel au pays du Québec! Qu'il est encore plus risqué d'oser parler de nos racines! Bien sûr, il est moins périlleux de se fondre dans le grand nulle part, d'où l'on ressort usiné, dépossédé de particularités, transparent. L'article de Michel Lapierre, «L'utopie comme étincelle d'espoir» (*Le Devoir*, 9 et 10 septembre 2017), portant sur le livre de Jacques Pelletier, est tout simplement navrant. Bien sûr, Jacques

Pelletier a parfaitement le droit de défendre son point de vue dans son livre. Mais ce sont les commentaires désobligeants de Michel Lapierre à l'égard de Mathieu Bock-Côté qui détonnent.

Michel Lapierre se réjouit d'une façon malsaine de la satire de Jacques Pelletier à l'égard de Mathieu Bock-Côté, qu'il qualifie de «satire efficace bien méritée». Il se réfugie derrière l'auteur du livre dont il fait la critique pour lancer ses fléchettes empoisonnées, étant sans doute bien incapable de le faire à découvert. Car il faut de l'esprit et de la culture pour se mesurer à Mathieu Bock-Côté. Michel Lapierre frétille aux insultes de Jacques Pelletier qui traite Mathieu Bock-Côté de «singe savant». Il en rajoute en parlant de «portrait plus vrai que nature». On croirait un enfant qui lance des pierres aux passants, caché sur son balcon sous l'œil bienveillant de papamaman. En se travestissant en père Fouettard de nos intellectuels, Michel Lapierre ne se grandit pas, et fait reculer le sain débat d'idées, déjà fragilisé au Québec.

Huguette Poitras, écrivaine

Québec, le 9 septembre 2017

LIBRE OPINION

Propulser le Canada aux premiers rangs de la course mondiale pour l'innovation

SERGE GODIN

Fondateur et président exécutif de CGI

LOUIS ROY

Président de Groupe Optel et chef de file industriel de la «super grappe»

HÉLÈNE DESMARAIS

Présidente du conseil et chef de la direction du Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM), et présidente du conseil de HEC Montréal

LOUIS TÊTU

Président et chef de la direction de Coveo

L'intelligence artificielle (IA) déclenche une vague sans précédent de transformations numériques. Nous sommes engagés dans une course mondiale à l'innovation. La compétition entre les entreprises elles-mêmes et entre les pays est féroce pour le talent, la technologie et l'accès aux marchés. Le PIB mondial devrait augmenter de 14% d'ici 2030 grâce au développement accéléré et l'adoption de l'intelligence artificielle.

Les entreprises et les pays qui seront les premiers à adopter les applications diversifiées de l'IA gagneront cette course à l'innovation, ce qui rend plus urgente que jamais la nécessité d'accélérer la transformation numérique de notre société et de notre économie. Les chaînes d'approvisionnement sont le maillon essentiel de la vitalité écono-

mique du Canada: elles représentent près d'un million d'emplois directs, concernent 25% de notre PIB et irriguent tous les secteurs d'activité. Ainsi, 88% des entreprises ont une chaîne d'approvisionnement mondiale, ce qui représente mille milliards de dollars en import-export, et des millions de tonnes transportées chaque année. Le pivot autour duquel doit s'articuler cette mobilisation industrielle canadienne est la gestion «intelligente» de la chaîne d'approvisionnement: l'IA appliquée à sa gestion stratégique est destinée à occuper le premier plan dans le nouvel écosystème d'innovation au Canada en raison de son impact décisif sur sa compétitivité et sa croissance économique durable et inclusive.

Dans le cadre d'une initiative fédérale, jusqu'à 950 millions de dollars seront investis de 2017 à 2022 à l'appui de super grappes d'innovation dirigées par les entreprises présentant le plus grand potentiel de dynamiser l'économie et de devenir des moteurs de croissance. Dans le contexte de cette initiative, des investissements stratégiques seront réalisés conjointement avec l'industrie dans des propositions audacieuses et ambitieuses.

La création projetée d'une super grappe industrielle d'innovation sur les «chaînes d'approvisionnement propulsées par l'intelligence artificielle (IA)» suscite déjà une mobilisation impressionnante.

Ce consortium est appuyé par plus de 60 chefs de file industriels au Canada. Des

institutions de recherche de classe mondiale sont associées à cette proposition: l'Institut pour la valorisation des données IVADO avec son expertise combinée de plus de 1000 scientifiques, dont 150 chercheurs de Polytechnique Montréal, HEC Montréal, UDM et McGill auxquelles s'ajoutent pour ce projet la Faculté d'ingénierie de l'Université de Waterloo, l'Université Laval et l'Université de Toronto.

Il a déjà généré un potentiel de nouveaux investissements de plus de 420 millions de dollars du secteur privé.

Avec son siège social à Montréal et centré sur le Québec et l'Ontario, il aura un impact pancanadien. Il peut être immédiatement mis en œuvre, car il tire parti de capacités industrielles et de recherche existantes.

Cette super grappe permettra d'accélérer le développement et l'adoption des toutes dernières technologies transformatrices, de former et retenir les meilleurs talents, d'accompagner les entreprises dont le potentiel de croissance est le plus fort et de créer des emplois bien rémunérés. Chaque entreprise, de la plus petite au Top 500 mondial, et tous les niveaux de gouvernement seront ainsi en mesure d'adopter ces applications pour propulser leurs performances, efficacité, sécurité, durabilité et expérience client. Nous sommes prêts à contribuer ainsi à la conquête de notre nouvelle frontière: construire au Canada la chaîne d'approvisionnement de l'avenir, propulsée par l'IA.

IDÉES

Les artistes du théâtre en anglais sont-ils de vrais Québécois ?

GUY SPRUNG

Directeur artistique, Infinithéâtre

Le Devoir et La Presse ont publié leur « rentrée culturelle » cet automne sans aucune mention d'une seule production du théâtre en anglais au Québec. *Jeu*, l'excellente revue de théâtre québécois, dans le numéro 162 de mai dernier intitulé : « Le répertoire québécois? », ne mentionne aucun auteur ou aucune production de théâtre québécois de langue anglaise. Le théâtre en anglais au Québec n'est-il pas considéré comme suffisamment « culturel »? Ne sommes-nous pas des Québécois?

Québec Drama Federation (QDF) une organisation modeste, mais indispensable à la survie du théâtre en anglais au Québec, compte 19 compagnies professionnelles bien établies et 66 sociétés semi-professionnelles indépendantes. Mais outre la grande quantité de productions, c'est l'originalité, la diversité et, le plus important, la qualité de notre théâtre qui surprendrait l'ensemble du Québec si seulement on connaissait notre existence.

Malheureusement, l'isolement linguistique nous rend invisibles aux francophones du Québec et ignorés par nos collègues du théâtre dans la langue de Molière. Nous sommes nés ici, ou avons vécu ici la vaste majorité de nos vies et nous avons choisi Montréal au détriment de Toronto ou des États-Unis parce c'est notre chez-nous, et nous aimons mieux la qualité de vie d'ici à une carrière plus lucrative hors Québec. Oui, la majorité des travailleurs du théâtre en anglais s'identifient plus à Montréal qu'au Québec, mais la plupart d'entre nous sont féroce ment fiers de contribuer à la société québécoise. La plupart d'entre nous parlent français et appuient la défense de la langue française et de la loi 101 parce que nous savons combien la protection de la langue française est nécessaire pour protéger l'identité unique du Québec. Aussi, pour nous, le français est un peu comme la grande muraille de Chine qui empêche les barbares qui nous entourent d'entrer. Certains d'entre nous, comme moi, ont même rêvé d'un Québec indépendant qui, dans l'esprit de René Lévesque, célébrait la diversité, et « les autres » et les accueillait dans le « Projet québécois ».

Infinithéâtre, par exemple, se démarque comme « Le Théâtre québécois en English ». Nous produisons uniquement des pièces d'auteurs québécois contemporains. Combien de compagnies de théâtre professionnelles en français au Québec osent en faire autant? De plus, un grand nombre de concepteurs (décors, costumes, éclairage) avec



STEVE DEBENPORT GETTY IMAGES

« Pour nous, le français est un peu comme la grande muraille de Chine qui empêche les barbares qui nous entourent d'entrer », écrit Guy Sprung.

qui nous travaillons proviennent du milieu francophone. Les répétitions se déroulent souvent dans les deux langues, même notre scénographe en résidence chez Infinithéâtre est française.

L'argent comme métaphore

C'est justement une de nos plus grandes forces de profiter de la diversité des compagnies de théâtre et des artistes qui travaillent en anglais au Québec. Mais nous sommes encore pour plusieurs « les Anglos », une appellation que beaucoup d'entre nous rejettent avec acharnement, qui fait référence à l'ancienne classe dominante anglo-saxonne protestante de Westmount, plutôt qu'à la réalité d'aujourd'hui.

Malheureusement, l'argent dans notre société est une métaphore de notre système de valeurs: le TNM, considéré par certains comme notre théâtre national, est fièrement teinté d'une esthétique européenne, d'un théâtre plus blanc que blanc, capable, tel qu'Olivier Choimière l'avait mentionné dans sa lettre publiée dans *Le Devoir* du 14 mai dernier, de monter une production comme *La bonne âme du Se-Tchouan* de Bertolt Brecht, avec une distribution de 18 acteurs et pas un seul artiste non blanc sur scène. Par opposition, le théâtre Teesri Duniya (« Tiers monde » en hindi) qui produit depuis plus de 35 ans au Québec, principa-

lement en anglais, dirigé par un Montréalais asiatique, présente un théâtre qui reflète les gens dans les rues et le métro de Montréal, le vrai nouveau monde du Québec, un public qui paye ses impôts aussi, mais qui ne franchira jamais le seuil de la porte du TNM. Eh bien, le CALQ vient de les informer qu'ils ne recevront plus un sou en subvention de fonctionnement pour leurs productions. Le TNM, par contre, recevra 1,5 million de dollars par année pour les quatre prochaines années. Y a-t-il quelque chose qui ne va pas ici?

Que faut-il faire pour être accepté comme Québécois? Dans une société où des membres d'une minorité meurent tragiquement dans leur lieu de culte, n'est-il pas possible que le théâtre joue un rôle d'une certaine importance pour réconcilier les diverses solitudes qui forment notre société québécoise? Et pourquoi cela ne profiterait-il pas à la société québécoise dans son ensemble?

Par ailleurs, la QDF, l'organisation mentionnée précédemment qui favorise le théâtre de langue anglaise au Québec, vient d'être informée que le CALQ lui retire son soutien financier. Pendant ce temps, l'Association québécoise des marionnettistes recevra 26 250 \$ par année pour les quatre prochaines années. Sommes-nous moins importants que des marionnettes pour la société québécoise?

La loi 101 est avant tout le fruit d'une importante mobilisation populaire

PHILIPPE BOUDREAU

L'auteur est membre du comité de rédaction de la revue *À bâbord!* et enseignant en sciences politiques au Collège Ahuntsic

L'histoire officielle a tendance à attribuer la paternité de la Charte de la langue française au seul Parti québécois. Or, elle découle en réalité d'importantes mobilisations sociales qui s'enracinent dans une longue trajectoire populaire de résistance à l'oppression nationale.

Au Canada, l'économie capitaliste carbure à l'oppression des peuples conquis. La bourgeoisie canadienne doit sa position privilégiée à sa capacité historique d'exercer une mainmise sur le territoire, les ressources et l'État central en subjuguant les nations minoritaires, qui n'ont pourtant cessé de résister. En sciences sociales, plusieurs études publiées après la Seconde Guerre mondiale montrent qu'au Canada, l'appartenance à telle ou telle classe sociale (ou fraction de classe) coïncide dans une certaine mesure avec l'identité ethnique ou nationale. Les lois et les institutions ont tendance à assurer la reproduction de cette structure sociale inégalitaire, particulièrement discriminatoire à l'égard des autochtones, des francophones et des personnes issues de l'immigration.

Lorsque débute la Révolution tranquille, l'éveil politique autour du caractère national (et social) de l'oppression connaît un développement fulgurant au Québec; c'est l'éclosion du néonationalisme québécois porteur d'un projet modernisateur et inclusif, qui place au centre de sa raison d'être l'émancipation nationale, certes, mais aussi une certaine idée de la justice sociale, articulée au développement des fonctions de l'État québécois. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager les revendications linguistiques si l'on veut en saisir la portée.

Luttes syndicales et étudiantes

Dans les années 1960, c'est surtout par le truchement de la dimension « politiques linguistiques » de l'oppression nationale que la classe ouvrière embrasse le néonationalisme québécois. Le français comme langue de travail dans l'entreprise est au cœur des préoccupations. A

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artistes d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *À bâbord!*, avril 2017, n° 69.



partir de 1962, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) exige l'adoption d'une loi obligeant les employeurs à faire du français la langue des négociations collectives. En 1966, Louis Laberge, alors président de la FTQ, affirme « qu'au Québec, comme dans tous les pays civilisés, la langue de travail doit être celle des travailleurs plutôt que celle du patron ». En 1968, le congrès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) prend position en faveur de la langue française comme langue de travail officielle au Québec.

Plus important encore, au-delà des déclarations officielles, de dures luttes ouvrières placent la langue au cœur de l'actualité sociopolitique jusqu'au début des années 1970; c'est le cas des conflits à la General Motors à Sainte-Thérèse en 1970 ou à la Firestone à Joliette en 1973, notamment.

En parallèle, d'importantes luttes citoyennes prennent forme, dont il ne faut pas oublier le caractère identitaire. Par exemple, l'opération McGill français, en 1969, est intimement liée à l'expression populaire d'une volonté d'avoir accès à l'éducation supérieure en français, par la création d'une seconde université francophone à Montréal. Aux yeux d'éléments combattifs du mouvement étudiant et de divers secteurs de la gauche, « McGill doit se mettre au service de la collectivité québécoise, sortir du giron de la haute finance, devenir français », comme le rapportait Lysiane Gagnon.

Les lois linguistiques

En 1969, la FTQ, opposée jusque-là à l'unilin-

guisme francophone officiel, entreprend un virage dans ce dossier après un congrès très polarisé où la direction de la centrale est contestée durement par sa base, mobilisée autour de revendications combattives. Ce virage en faveur de l'unilinguisme amène alors la FTQ à se joindre à la CSN et à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) pour dénoncer le projet de loi 63 introduit par le gouvernement de l'Union nationale, qui consacre la liberté de choix des parents en matière de langue d'enseignement et ouvre la porte à l'anglicisation des immigrants.

À cette époque, la CSN est soumise elle aussi aux pressions qui grandissent dans ses unités constituantes pour une action politique à la fois nationaliste et de gauche. En octobre 1969, la centrale se prononce pour l'unilinguisme français au Québec à tous les niveaux.

Il faut dire qu'à cette date, l'opposition à la loi 63 donne lieu à plusieurs impressionnantes manifestations, dont certaines réunissant quelques dizaines de milliers de personnes, souvent issues du mouvement étudiant, des rangs syndicaux, des organisations de gauche et des milieux nationalistes. [...]

En 1974, la CEQ dénonce le projet de loi 22 du gouvernement libéral, jugeant qu'il s'agit là d'une nouvelle forme d'ouverture à l'anglicisation. Le projet de loi prévoit la possibilité pour tout enfant de fréquenter l'école anglaise dans la mesure où il démontre une connaissance suffisante de cette langue. Les centrales syndicales exigent alors des mesures beaucoup plus vigoureuses allant dans le sens de l'unilinguisme français. [...]

Ainsi, si le gouvernement péquiste est en mesure d'adopter la loi 101 en 1977, c'est parce qu'il peut s'appuyer sur une longue trajectoire de résistance à l'anglicisation de la société québécoise. Il importe de se rappeler qu'elle n'est pas la propriété du Parti québécois. Et que si son adoption a été rendue possible, ce n'est pas — tant s'en faut — grâce au génie ou aux remarquables efforts d'une élite politico-technocratique.

Des commentaires ou des suggestions pour des idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

Frontière et effectivité des lois

PIERRE TRUDEL



L'été 2017 aura procuré de belles occasions de réfléchir à la notion de frontière. La frontière est une ligne: elle délimite l'espace dans lequel prévaut une règle plutôt qu'une autre. À l'intérieur de la frontière canadienne s'applique la loi canadienne, tandis qu'à l'extérieur, les lois d'un autre État prévalent. Mais la ligne est loin d'être étanche.

Durant plusieurs semaines, des milliers de personnes se sont présentées aux frontières, la plupart réclamant le statut de réfugié. Il n'en fallait pas plus pour que certains s'interrogent sur ces transgressions de la frontière.

Bien sûr, la frontière marque une limite. Mais elle doit s'accommoder des actions destinées à garantir l'effectivité des lois et des droits des personnes. Les conventions internationales auxquelles le Canada est partie garantissent à ceux qui se présentent à la frontière le droit de faire valoir, devant une instance indépendante, les raisons qui les qualifieraient comme réfugiés.

Dans un tout autre registre, fin juin, la Cour suprême rendait une décision confirmant que les tribunaux canadiens peuvent prendre des ordonnances même à l'égard d'activités se déroulant en dehors du territoire canadien. Il était alors question d'une ordonnance enjoignant à Google de supprimer de ses résultats de recherche les liens conduisant à des sites qui ont été jugés comme contrevenant à la loi canadienne.

Voilà deux situations fort différentes qui illustrent le sens et la portée de la frontière à l'époque actuelle. Dans un cas, la frontière est transgressée afin d'assurer l'effectivité des conventions protégeant les réfugiés. Dans l'autre cas, l'effectivité de la loi canadienne peut nécessiter qu'elle s'applique au-delà des frontières.

L'effectivité des droits

La frontière n'a pas le caractère absolu que certains voudraient y voir. Son existence ne fait pas disparaître les obligations de respecter les droits fondamentaux. Certes, le droit de demeurer sur le territoire d'un État est conditionné par les lois de celui-ci de même que les conventions internationales. Mais dès lors que ces mêmes lois reconnaissent aux demandeurs d'asile qui se présentent à la frontière le droit d'être entendus, cela peut nécessiter de transgresser la frontière. Les demandeurs d'asile ont le droit de faire valoir leurs arguments et d'exposer leur situation devant un juge disposant de l'autorité pour décider de façon indépendante si la personne est dans la situation donnant ouverture au statut de réfugié.

L'impératif d'effectivité des lois nationales explique le caractère relatif de la frontière. Ce caractère relatif joue dans le sens d'une restriction de la faculté d'un État de refuser l'entrée sur son territoire. Il joue également dans le sens d'une extension de l'autorité des lois d'un État au-delà de son territoire.

Un État peut en effet estimer que le risque de rendre insignifiantes les mesures tendant à garantir le respect de ses lois justifie d'imposer un interdit bien au-delà de la frontière territoriale. Dans sa décision de juin dernier, la Cour suprême a reconnu qu'une ordonnance visant à forcer Google à supprimer des liens hypertextes menant à des contenus contrevenant aux lois canadiennes peut avoir effet à la grandeur de la planète.

En cette époque où les distances perdent leur propriété d'isoler, la frontière demeure un repère signalant l'espace physique dans lequel s'appliquent les lois d'un État. Mais les lois d'un État de même que les obligations qu'elles imposent peuvent impliquer des devoirs à l'égard de ceux qui traversent la frontière, voire qui se trouvent hors de la ligne qu'elle trace. Dans le cyberspace, ces lois peuvent se trouver en concurrence avec celles d'autres pays, voire d'entreprises multinationales. L'effectivité des lois nationales peut nécessiter leur application en dehors du territoire.

Une limite relative

Pour que soit effectif un droit reconnu par les lois, il peut être nécessaire de franchir la frontière. Une fois qu'une personne est sur le territoire, il incombe à l'État de mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour déterminer si elle répond aux conditions du statut qu'elle revendique.

De la même façon, lorsqu'une entreprise contrôlée de l'étranger se livre à une activité qui contrevient aux lois canadiennes, les autorités ont la possibilité d'ordonner que cessent les pratiques illégales même au-delà de la frontière territoriale. Dans l'une et l'autre de ces situations, le repère que constitue la frontière revêt un caractère relatif.

Dans un monde caractérisé par le rétrécissement des espaces physiques et l'existence de l'espace virtuel, le cyberspace, il n'est plus possible de considérer les frontières territoriales comme des lignes absolues: celles-ci doivent s'accommoder de l'impératif d'efficacité des lois.

ACTUALITÉS

DÉGÂTS

SUITE DE LA PAGE 1

tat de ces personnes avait été fortement endommagé ou totalement détruit.

Sur les autres îles dévastées par l'ouragan, les autorités locales, appuyées par des organismes humanitaires et l'aide internationale, multipliaient les opérations de secours, de nettoyage et de reconstruction pour remettre en état les infrastructures et services de base. Plusieurs semaines, voir des mois seront nécessaires pour que la situation rentre dans l'ordre.

Au milieu de la journée lundi, Irma se trouvait dans le sud de la Géorgie, avec des vents faiblissants à 85 km/h, et devait prendre mardi la direction de l'Alabama.

Rapatriement des Canadiens

Environ 370 Canadiens encore coincés à Saint-Martin et aux îles Turks et Caicos devaient être rapatriés d'ici la fin de la journée lundi, d'après le gouvernement fédéral.

Un avion d'Air Canada, arrivé la veille aux îles Turks et Caicos avec à bord des ingénieurs et des électriciens venus apporter de l'aide, a finalement reçu l'autorisation de décoller de l'aéroport de Providenciales lundi. Il est reparti en après-midi avec 90 passagers à bord. Un appareil de WestJet était aussi en route pour «*acheminer des vivres et des secours d'urgence*» et ramener 130 personnes.

Des employés des services consulaires et de l'Agence des services frontaliers ont quant à eux pris la direction de Saint-Martin à bord d'un avion de WestJet pour évacuer 150 Canadiens vers Toronto.

D'ailleurs, Geneviève Brière et Antoine Durisac, qui tentaient de quitter la portion néerlandaise de l'île depuis plusieurs jours — et dont le *Devoir* a suivi le périple —, se trouvaient à bord de l'appareil au moment d'écrire ces lignes.

Au courant de la semaine, un avion C-17 des Forces armées canadiennes doit également se rendre dans la région pour livrer des approvisionnements de secours et rapatrier des Canadiens restés sur les lieux.

Ceux-ci s'ajoutent aux 390 Canadiens évacués de l'île de Saint-Martin cette fin de semaine.

Certains se trouvent encore sur d'autres îles de la région, dont Anguilla, Antigua, Saint-Barthélemy, Porto Rico, les îles Vierges Britanniques et les Bahamas, a indiqué le ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau.

Des explications

Le gouvernement Trudeau est critiqué depuis le passage dévastateur de l'ouragan Irma. Les Canadiens affectés et leurs familles inquiètes l'accusent d'avoir tardé à réagir pour organiser leur évacuation.

L'arrivée dimanche aux îles Turks et Caicos d'un appareil d'Air Canada qui n'a pu repartir sur-le-champ avec des passagers n'a fait que je-



MIC SMITH ASSOCIATED PRESS

À Charleston, en Caroline du Sud, deux hommes traversent une rue complètement inondée.

ter de l'huile sur le feu. L'avion «*est arrivé [...] avec l'intention de ramasser des passagers, mais on n'a pas eu l'autorisation de le faire*», s'est défendu le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau. Les autorités locales jugeaient les infrastructures de l'aéroport non sécuritaires pour transporter des passagers, bien qu'ils aient laissé l'avion atterrir pour recevoir de l'aide humanitaire.

Le manque de communication de la part du gouvernement canadien a aussi été de nombreuses fois montré du doigt depuis une semaine. Pourtant, ce dernier assure avoir augmenté ses effectifs pour répondre aux appels et aux courriels des personnes en détresse. Cette fin de semaine, où la demande a été la plus forte, une centaine d'employés leur prêtaient main-forte, et d'autres étaient en attente, prêts à prendre du service. «*Il n'y a pas de raisons techniques pour lesquelles on n'aurait pas pu répondre à leurs appels au centre d'intervention d'urgence*», a soutenu M^{me} Bibeau.

C'est plutôt sur le terrain que se trouve le problème, alors que les vents violents et les inondations ont provoqué des coupures d'électricité, d'après M. Garneau.

Voyageurs en faute ?

Sans accuser directement les voyageurs d'avoir fait preuve d'imprudence, le ministre Bibeau a souligné que «*les gens ne portent pas forcément attention aux préavis et aux informations de voyage*» divulguées sur le site Internet d'af-

aires mondiales.

«*Un avertissement aux voyageurs disait d'éviter les îles Turks et Caicos dès le 3 septembre. Les avertissements sont toujours donnés bien à l'avance*», a renchéri M. Garneau.

Aux yeux du directeur de l'Observatoire canadien sur les crises et l'aide humanitaire de l'UQAM, François Audet, un gouvernement ne peut pas être responsable de tous les voyageurs hors de son territoire. Ces derniers doivent s'informer avant de partir, selon lui. «*Avec tout le respect que j'ai pour ces voyageurs coincés dans des situations difficiles, le Canada n'a pas les ressources pour envoyer des avions pour chercher chaque personne coincée quelque part*».

Il estime cependant que les dirigeants ont leur part de responsabilité, trouvant le site d'Affaires mondiales «*inadéquat, pas assez détaillé, pas toujours à jour et parfois pas assez alarmiste*».

Selon lui, le gouvernement devrait responsabiliser les transporteurs et les agences de voyages pour qu'ils informent les Canadiens des risques plutôt que de «*vendre uniquement du rêve et du paradis*».

Trouvant l'idée intéressante, la professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM Danielle Pilette craint que les compagnies aériennes se dédouant de toute responsabilité et diminuent leur aide.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

TIFF

SUITE DE LA PAGE 1

Land l'an dernier, en mieux. *The Shape of Water* a été tourné à Toronto et les gens d'ici lui déroulaient d'autant plus le tapis rouge. Quel enchantement! Les Oscar n'ont qu'à bien se tenir!

Au cours des années 1960, en pleine guerre froide, cette histoire d'amour entre une femme de ménage muette (Sally Hawkins, à son sommet) et un beau monstre aquatique créé en laboratoire sous le secret d'Etat (Doug Jones) est une ode à l'amour et à la différence, doublée d'un hommage aux comédies musicales qui bercent le monde de l'héroïne, dans le cinéma sous son logement qu'elle partage avec un vieux solitaire.

«*C'est un mystère, la création. Ça vous tombe dessus. L'histoire à conter est plus grande que vous. Tout peut s'écrouler, mais la foi vous porte.*»

Le dosage des tons, la fluidité de la caméra, la musique, le décor, les extraits de films musicaux et d'horreur s'unissent dans une pure harmonie à travers une fable qui critique aussi notre univers contemporain.

«*La seule façon d'exprimer l'amour, c'est en chantant, ajoutera del Toro. L'émotion peut alors émerger, comme dans un conte de fées. Je crois au pouvoir de l'amour et de l'art. Comme une lumière. Si elle atteint une personne, c'est magnifique.*»

Ce film d'amour et de cinéma, il précise l'avoir filmé comme un «*musical*». «*Almodóvar, devant mon projet, s'étonnait: "C'est comme trois films, ton histoire." Mais je savais que ça pouvait en donner un seul.*»

«*L'uniformité, c'est la folie. La différence, c'est la santé, scandait lundi le cinéaste à son sommet. Je m'identifie aux monstres. Tout vient des racines. Quand les gens me demandent ce qu'il y a de mexicain dans mon film, je réponds: "c'est moi".*»

La mémoire d'un Québec en noir et blanc

Il y a un monstre aussi dans le film du Québécois Simon Lavoie, à la bonne étoile qui luit ici: l'an dernier, le film qu'il cosignait avec Mathieu Denis, *Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau*, avait remporté le prix du meilleur long métrage canadien.



FOX SEARCHLIGHT

Scène tirée du film *The Shape of Water*

Le voici de retour au TIFF en solo, avec une de ces œuvres aux antipodes des productions du jour, truffée de références artistiques classiques et d'échos aux racines québécoises. Très maîtrisée. Ode à la différence aussi.

Ceux qui avaient savouré en 1998 le merveilleux roman de Gaétan Soucy, *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, le verront avec bonheur prendre vie à l'écran. Et l'écrivain, disparu en 2013, n'aurait pas désavoué ce film-là.

Grande première au TIFF lundi, et salle comble annoncée: le long métrage de Lavoie, tout juste complété, joue la note lancinante et profonde sur images en noir et blanc.

Cette histoire d'un frère et d'une sœur élevés en autarcie par un père tyrannique dans une ferme isolée aborde les thèmes de l'enfermement, de la religion castratrice, de l'inceste, collés à la mémoire collective québécoise. Avec la jeune Marine Johnson, vraie révélation en figure de rébellion âpre, et Antoine L'Ecuyer, toujours à l'aise dans les rôles de violence rentrée.

Du roman de Soucy, Simon Lavoie a abandonné le langage inventé par les adolescents, ne retenant que la trame dramatique.

«*Avec le directeur photo, Nicolas Cannicioni, on a utilisé la seule caméra noir et blanc de l'est de l'Amérique*, explique le cinéaste: *une Red Epic monochrome. Ça permettait d'accentuer le décalage de cet univers.*»

Ceux qui connaissent Simon Lavoie retrouveront dans ce film les accents du *Torrent*, tiré en 2015 de l'œuvre d'Anne Hébert; comme si, par-delà les auteurs qu'il adapte, son propre

imaginaire s'imposait.

«*Je suis né à Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, une communauté longtemps coupée du monde, et des religieuses m'ont fait l'école, explique-t-il. Même si je suis d'une génération qui n'a pas connu la Grande Noirceur, celle-ci m'interpelle.*»

Deux autres cinéastes avaient été d'abord approchés par le producteur Marcel Giroux pour l'adaptation. Quand Gaétan Soucy a vu *Le Torrent*, il a choisi Simon Lavoie par affinités naturelles, collaborant à l'écriture à ses côtés. Sa mort a bouleversé les plans de coscénarisation. Le cinéaste évoque l'écrivain comme un bon vivant, marqué par une blessure, hanté, comme le père dans *La petite fille*...

En espérant que les cinéphiles québécois sauront apprécier cette œuvre d'exigence formelle et de quête d'essence. Elle gagnera nos écrans le 3 novembre.

La belle et le robot

Des rencontres étaient prévues lundi avec Kim Nguyen, autre Québécois au TIFF. Elles ont été annulées à la dernière minute, sans doute à cause de la réception tiède qui a été faite à son *Eye on Juliet*, à Toronto comme à Venise.

Le cinéaste de *Rebelle* a tourné son second long métrage en anglais, après *Two Lovers and a Bear*, en grande partie au Maroc. Et avec une bonne idée à sa source: un jeune Américain épie de sa caméra de surveillance un désert et ses forages pétroliers en Afrique du Nord, surveillant, par robot interposé, une jeune femme que son père veut marier de force et qui prépare sa fuite.

Mais là où *Rebelle* avait pénétré avec une vraie grâce les esprits d'enfants-soldats, ici la poésie cherche son souffle. Sur un démarrage confus et un dénouement trop sursuaveux, le corps du film lève quand même de terre: cette relation insolite entre un robot téléguidé et une jeune arabe trouve des moments forts, mais inaboutis.

Kim Nguyen se prépare quand même à diriger Salma Hayek et Jesse Eisenberg dans *The Hummingbird Project*, l'histoire de deux New-yorkais cherchant la fortune.

Collaboratrice
Le Devoir

Odile Tremblay était à Toronto à l'invitation du festival.

MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

D'autant plus que le projet de loi fédéral n'autorisera pas la consommation de produits comestibles de marijuana, qui compteraient pourtant pour 35% des habitudes de consommation des Canadiens selon le néodémocrate Don Davies. «*Si l'un des objectifs de ce projet de loi est d'amener les produits du marché noir illicite dans un marché légal réglementé, j'ai du mal à comprendre comment on y parviendra si on laisse au marché noir le tiers des produits que les Canadiens consomment présentement*», s'est-il demandé.

Le gouvernement promet de légaliser à terme les dérivés de marijuana comestibles, puisqu'il reconnaît lui-même que leur consommation est en hausse, mais il doit d'abord établir les équivalences entre divers produits et leur teneur en THC, ont expliqué des fonctionnaires du ministère de la Santé. D'ici là, les Canadiens pourront toujours confectionner eux-mêmes ces produits avec les quatre plants qu'ils auront le droit de faire pousser chez eux.

Or, les doléances de M. Davies ont trouvé écho chez une alliée de taille, l'ex-ministre libérale Anne McLellan qui avait présidé le comité consultatif chargé de conseiller le gouvernement Trudeau en vue de ce projet de loi. Le groupe avait justement recommandé la légalisation de produits comestibles

«*On sait qu'il y a une demande. Et si vous voulez passer d'un marché illégal à un marché légal réglementé, alors il vous faut offrir le même choix et la même qualité que ce qu'offre le marché illicite*», a expliqué à son tour M^{me} McLellan. Elle convient cependant que le gouvernement peut avoir besoin de plus de temps.

Autre facteur qui sera décisif quant à la part du marché que saura accaparer l'offre légale: son prix, a insisté M^{me} McLellan. L'Etat de Washington a trop taxé le cannabis récréatif, au début de sa légalisation, ce qui a freiné son commerce licite. Le marché noir n'a pas disparu au Colorado ou dans l'Etat de Washington, a reconnu M^{me} McLellan, mais c'est notamment parce que leurs États voisins n'avaient pas légalisé le cannabis récréatif.

La moitié des 650 organisations criminelles au Canada feraient du trafic de cannabis, selon la Sécurité publique.

L'industrie a de son côté réclamé de pouvoir publiciser ses produits afin de rivaliser avec l'offre du marché noir. Le projet de loi C-45 interdit la publicité et exige des emballages sobres comme ceux de la cigarette.

Pas de garanties à la frontière

Une fonctionnaire de l'Agence des services frontaliers a indiqué que le Canada poursuit ses pourparlers avec l'administration américaine afin de protéger les Canadiens qui déclareront aux agents frontaliers avoir déjà consommé du cannabis. «*Il y a eu des discussions préliminaires avec nos homologues, mais [la question] n'a pas été réglée*», a admis Jennifer Lutfallah.

A dix mois de la légalisation de la marijuana au Canada, la conservatrice Marilyn Gladu s'est dite «*perturbée*» de voir qu'Ottawa n'a obtenu aucune garantie des Américains pour ses citoyens qui voudront voyager au sud de la frontière. Le néodémocrate Don Davies réclame qu'Ottawa signe une entente avec Washington qui garantisse que les Canadiens ne se verront pas refuser l'entrée aux Etats-Unis, où le cannabis demeure illégal au fédéral.

Don Davies et Marilyn Gladu somment en outre les libéraux de modifier le processus de pardon afin d'en faciliter l'accès pour les personnes qui ont été condamnées pour possession de cannabis. Les conservateurs s'opposent à la légalisation de la marijuana, préférant une décriminalisation de la possession simple, assortie d'un pardon pour les personnes condamnées dans un passé récent.

La Saskatchewan résiste

Le gouvernement de Saskatchewan s'est inquiété de devoir s'adapter trop rapidement, lui qui a privément réclamé qu'Ottawa retarde la légalisation de la marijuana. «*Il n'y a pas de garanties qu'on saura respecter l'échéancier du fédéral*», a prévenu un fonctionnaire du ministère de la Justice de la province. Au libéral Ramez Ayoub qui lui a fait remarquer que les intentions d'Ottawa en ce sens étaient claires depuis deux ans, le fonctionnaire a rétorqué qu'il était difficile de se préparer à un projet de loi qui n'avait pas encore été déposé et détaillé avant avril dernier. Le Manitoba et la Nouvelle-Ecosse ont aussi accusé le fédéral d'aller trop vite. Le ministère de la Santé de Nouvelle-Ecosse témoignera jeudi devant le comité.

Le Devoir

Rectificatifs

Dans l'éditorial «*S'adapter, et vite!*» paru dans *Le Devoir* du 9 septembre, une erreur s'est glissée. Le directeur général du consortium Ouranos ne s'appelle pas André Bourque, mais Alain Bourque.

Contrairement à ce que nous avons écrit dans les articles sur les demandeurs d'asile publiés dans notre édition du 9 septembre, ce ne sont pas 18 000 demandeurs qui sont entrés de manière irrégulière près de Lacolle entre le mois de juin et le 17 août dernier, mais plutôt 8000.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com